

## 5 Quelques décisions prises par Charlemagne

« 1- Que personne n'ose troubler en quoi que ce soit la décision souveraine du seigneur empereur, ni discuter ce qu'il fait, ni faire des choses contraires à sa volonté et à ses ordres.

2- Concernant le carême\*, l'empereur prévoit la peine de mort pour celui qui consomme de la viande au mépris de la religion chrétienne, sauf en cas de permission accordée par un prêtre.

3- Nous voulons que les écoles soient créées pour apprendre à lire aux enfants. Dans tous les monastères et les évêchés, enseignez les psaumes, les notes, le chant, la grammaire et corrigez soigneusement les livres religieux. »

D'après trois capitulaires de Charlemagne.

\*Carême : dans la religion chrétienne, privation de certains aliments pendant quarante jours.

• Que montre le premier extrait du pouvoir de l'empereur ?

• Quel élément de la vie religieuse le deuxième paragraphe concerne-t-il ?

• Quel est le sujet du troisième extrait ?